

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2022**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**


**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Règlement numéro 374-2022 modifiant le Règlement numéro 369-2022 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche de la route Neuve du cours d'eau Goudron.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 5<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 13 avril 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 5 avril 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 5<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

